



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°6 AU MARCHÉ DE
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE -
LOT N°1 NETTOYAGE DE TOUS LES
BATIMENTS COMMUNAUX, PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ SAMSIC SAS 1**

**DÉCISION N° AU-19-360
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

VU la décision n°15-302 en date du 14 octobre 2015 de signer le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 29/10/2015) ;

VU la décision n°16-101 en date du 30 mars 2016 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 15/04/2016) ;

VU la décision n°16-417 en date du 27 décembre 2016 de signer l'avenant n°2 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 10/01/2017) ;

VU la décision n°17-150 en date du 21 avril 2017 de signer l'avenant n°3 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 02/05/2017) ;

VU la décision n°18-150 en date du 03 décembre 2018 de signer l'avenant n°4 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 13/12/2018) ;

VU la décision n°19-090 en date du 27 février 2019 de signer l'avenant n°5 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 08/03/2019) ;

CONSIDÉRANT l'arrivée à son terme du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie le 1^{er} novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la continuité de la prestation pendant une période de transition et d'assurer l'ensemble des conditions nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle procédure de passation du marché lancée le 12/07/2019.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°6 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux, avec la société SAMSIC SAS 1 – Ets EVRY 2, Impasse Christophe Colomb – ZAC du Bras de Fer 91 035 EVRY, représentée par monsieur Nicolas PETKOVSKI.

Le marché en cours est prolongé jusqu'au 19 novembre 2019.

Le montant de l'avenant n°6 s'élève à 77 168,06 € TTC (64 306,72 € HT).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER